

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Pharmacie pour les formations **Master 1 mention Ingénierie de la santé – Parcours-type médicaments et Produits de Santé & Master 1 mention Ingénierie de la santé - Parcours-type Prévention des Risques et Nuisances Technologiques** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **RATHELOT Pascal**, PU-PH, vice-doyen pédagogie

Membres :

- **ALIBERT Sandrine**, MCU, Laboratoire de Chimie Thérapeutique, Chimie Minérale et Structurale
Responsable du parcours de MASTER Médicaments et Produits de Santé - Mention Ingénierie de la Santé)
- **LEFRANC BERGE David**, PU, ICR UMR 7273 eq SMBSO - Laboratoire de Chimie Physique & PRNT
Responsable du parcours de MASTER Prévention des Risques et Nuisances Technologiques (PRNT) - Mention Ingénierie de la Santé

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université